

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 4 MAI 2023

2023-54 REVALORISATION DES TITRES-RESTAURANT

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatre mai, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-sept avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 18

Votants : 18

Délégués titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Délégué suppléant présent :

Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués titulaires absents :

Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique (excusé)
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)

Secrétaire de séance : Dominique DAVID

Affichage le 10 mai 2023

Vu l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967 modifiée relative à l'aménagement des conditions du travail, notamment en ce qui concerne les titres-restaurant,

Vu la délibération n° 2018-47 du Comité syndical du 27 septembre 2018 portant prise en charge des frais de repas,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, RH, Administration en date du 23 mars 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 avril 2023,

Considérant que TE44 attribue à ses agents des titres restaurant, un dispositif de restauration collective n'ayant pas été déployé par le syndicat,

Considérant que la dernière revalorisation date de janvier 2019, et compte-tenu de l'inflation générale sur la période (16,7%),

Considérant l'intérêt que présente l'attribution de titres-restaurant pour ses agents, il est proposé :

- l'augmentation de la valeur faciale du titre-restaurant de 8 euros à 9,50 euros,
- la conservation de la participation employeur à hauteur de 60%,
- la mise en place de cette revalorisation à compter du 1^{er} juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant à 9,50 €, à compter du 1^{er} juillet 2023,**
- **De maintenir la participation de l'employeur à hauteur de 60% de la valeur faciale desdits titres.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**